

Merci de diffuser largement à vos collègues

AUX MÉDECINS, INFIRMIÈRES, INFIRMIÈRES-CHEFS DES URGENCES, GESTIONNAIRES DES URGENCES, RESPONSABLES DES CLINIQUES MÉDICALES, CLINIQUES JEUNESSE, ENTREPRISES AMBULANCIÈRES, TECHNICIENS AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX, TRAVAILLEURS DE RUE, INFIRMIÈRES SIDEP, PHARMACIENS ET CORPS POLICIERS DE LA MONTÉRÉGIE

Hausse importante des décès potentiellement liés à des drogues

En date du 18 août, 46 décès potentiellement liés à des drogues ont été rapportés en Montérégie pour l'année 2020, comparativement à 39 pour l'ensemble de l'année 2019. Par ailleurs, le taux de ce type de décès (3,21 pour 100 000 habitants) est supérieur pour les 8 premiers mois de l'année, par rapport à la même période en 2018-2019 (1,76 pour 1000 000). Pour les 11 décès chez lesquels des opioïdes ont été détectés, la moyenne d'âge est de 46 ans. Quatre cas sont survenus chez des femmes, et 41 décès ont eu lieu au domicile du défunt.

Les mécanismes de réception des signalements sont toujours en place à la Direction de santé publique. Il est primordial de continuer à signaler les surdoses suspectées aux opioïdes.

De plus, nous notons une diminution importante de la distribution de naloxone communautaire. Il est important de rappeler aux usagers de substances psychoactives ou aux membres de leurs entourages d'en avoir en leur possession en tout temps.

RECOMMANDATIONS

1. Demeurer vigilant et signaler les cas de surdose

- Transmettre la fiche de signalement nominale pour surdose au télécopieur confidentiel de la DSP de la Montérégie au 450 928-3023 :
 - ✓ Fiche de signalement pour surdoses : <https://bit.ly/2lyF6mz>
 - ✓ Fiche de signalement adaptée aux paramédics : <https://bit.ly/2IN7WmD>

2. Renseigner les utilisateurs de drogues

- ✓ Le risque de surdose augmente avec la consommation concomitante d'autres déprimeurs (ex. : alcool, GHB, benzodiazépines et autres opioïdes);
- ✓ Le risque de surdose à la substance augmente avec une utilisation par injection.
- ✓ Offrir un counseling sur les pratiques de consommation à risques réduits : Éviter de consommer seul;
- ✓ Lorsque plusieurs personnes consomment, éviter de tous consommer en même temps;
- ✓ Diminuer la dose de drogue pour tester ses effets;
- ✓ Avoir de la naloxone disponible et savoir l'utiliser lorsqu'une personne présente des signes de surdose.
- ✓ Appeler le 911 en cas de surdose (la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose assure l'immunité contre les poursuites pour possession simple aux témoins de surdose ayant composé le 911).
- ✓ Offrir directement à l'urgence ou accompagner les personnes afin d'obtenir gratuitement de la naloxone dans les organismes et pharmacies communautaires inscrits dans le répertoire de l'INSPQ :
<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/cartes/naloxone/index.html>

3. Référer au besoin les personnes vers des services de traitement des dépendances

- Ressources offrant un service de travail de rue en Montérégie : <https://bit.ly/3laLIAO>
- Répertoires des ressources en dépendance de la Montérégie : <https://bit.ly/31s74ws>

4. Obtenir des renseignements additionnels sur les symptômes de surdose ou pour la prise en charge

- Communiquer avec le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060 pour toute intoxication suspecte ou pour obtenir des informations supplémentaires.

En cas de situation inhabituelle, vous pouvez joindre un médecin de garde en santé environnementale en laissant vos coordonnées au 514 237-6894 (24 heures/7 jours).